

C'est la rentrée et l'occasion de prendre de bonnes résolutions !

Dans nos pratiques quotidiennes, quelques rappels importants :

- les bons gestes tri des ordures ménagères. Les visites régulièrement organisées au centre de tri par le SYBERT sont pleines d'enseignements. On comprend pourquoi il ne faut pas emboîter des récipients de matières différentes par exemple, ni surtout ne jamais mettre dans la poubelle jaune les seringues souillées. Chaque année on dénombre une demi-douzaine de blessures causées aux personnels par ces déchets. Cela enclenche un processus long (urgences à l'hôpital, vaccins et suivi médical pendant six mois) et coûteux. Pour la visite, inscriptions en ligne sur le site du Sybert accessible depuis www.torpes.fr

- les lingettes ! Véritable fléau des réseaux et stations de traitement des eaux usées. À plusieurs reprises, des conduites ont été bouchées. Lors du démontage des bio-disques de la station, on en a retiré environ 2,5 tonnes qui s'y étaient agglomérées au fil du temps (Bonnes pratiques : voir au verso).

.....
Bibliothèque intercommunale de Boussières : on y trouvera un grand choix de livres, régulièrement renouvelé et un fonds de bandes dessinées très riche.

.....
De plus en plus de voitures circulent dans nos villages, le plus souvent avec une seule personne à bord. Pour celles et ceux que cela interpelle, Grand Besançon Métropole a développé une application de co-voiturage qui sera effective à la rentrée (voir au V°).

Secrétariat de mairie :

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 9 - 12 h • Mardi : 14 - 17 h
• Jeudi : 13 - 17 h

PERMANENCE URBANISME

Le JEUDI UNIQUEMENT

Contacts mairie

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 15h / 16 h 30
En semaine et samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



Le début de l'été s'est brusquement assombri avec la disparition soudaine de notre animateur Mouvement Ados, Florian Antonio. Unanimement apprécié par les jeunes adolescents, leurs familles, ses voisins et les villageois, Florian s'investissait totalement dans sa mission auprès des jeunes. Il s'appliquait à transmettre ses valeurs

d'humanité, de loyauté, de civisme... avec enthousiasme et générosité.

Il laisse un grand vide dans notre communauté. Pour les jeunes qu'il a côtoyés et accompagnés, la meilleure façon de perpétuer sa mémoire sera de faire vivre ses valeurs.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

L'enquête publique sur l'élaboration du PLU et le nouveau zonage d'assainissement se déroulera du lundi 16 septembre au vendredi 18 octobre 2019 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations

• en ligne à l'adresse

<https://www.registre-dematerialise.fr:1503>

• en mairie auprès du commissaire enquêteur désigné par le président du Tribunal Administratif qui se tiendra à la disposition du public

- le lundi 16 septembre 2019 de 10h à 12h ;

- le mercredi 25 septembre 2019 de 14h à 16h ;

- le mercredi 9 octobre 2019 de 16h à 18h ;

- le vendredi 18 octobre 2019 de 14h à 16h.

En dehors de ces heures, un registre sera mis à disposition aux heures d'ouverture du secrétariat, durant la durée de l'enquête publique.

ÉTUDE THERMIQUE

Dans le cadre de la réflexion engagée sur la rénovation de la salle polyvalente, une étude thermique portant sur l'ensemble des bâtiments groupe scolaire et SP sera menée cet automne. Cette étude est financée à hauteur de 70 % par le SYDED et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

CRÉATION DE CHEMINS FORESTIERS ET PLACE À BOIS

C'est l'entreprise TP Clerc qui a été retenue pour réaliser ces travaux qui seront achevés au plus tard en mars 2020.

AFFOUAGE

Les inscriptions peuvent se faire en mairie ou par courriel jusqu'au vendredi 22 novembre. Une copie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile Chef de famille » vous sera demandée.

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire.

Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Une nouvelle appli pour COVOITURER dans LE GRAND BESANÇON.

Le Grand Besançon favorise la mise en place de nouvelles solutions de mobilités alternatives à la voiture solo. Début septembre, l'application Ginko Voit' permettra de mettre en relation passagers et conducteurs pour les trajets du quotidien. Connectée au réseau Ginko, l'appli propose les solutions les plus rapides de déplacement pour aller d'un point A à un point B en combinant voiture et le bus et le tram si besoin. Ginko Voit' répond à tous les besoins de mobilité réguliers ou ponctuels : trajets domicile travail, études, sortie en soirée, le dimanche...

Comment ça marche ?

Après avoir téléchargé gratuitement l'application, en quelques clics, Ginko Voit' permet de déposer ou de trouver son trajet et de se mettre en relation avec les covoitureurs correspondant à la demande.

Le covoiturage est gratuit et accessible dès l'âge de 15 ans. Les conducteurs bénéficieront de réductions et d'avantages chez les partenaires Ginko.

Site Ginko.voyage accessible depuis tpeps.fr

Ginko

VOIT'



Le covoiturage de proximité

Pour tous vos trajets !

- Domicile / travail
- Études
- Sorties en soirée, le dimanche

Ginko POUR VOYAGER DANS LE GRAND BESANÇON

LES BONS GESTES

LES LINGETTES PAR CI, LES LINGETTES PAR LÀ...

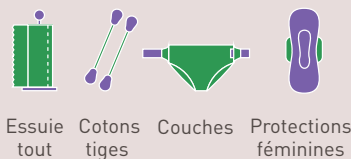
J'EN FAIS QUOI ?

Je les jette à la poubelle

LES LINGETTES À LA POUBELLE, C'EST ESSENTIEL !

Y compris les lingettes portant la mention "biodégradables" ou "peuvent être jetées dans les toilettes"

Et cela s'applique à tous les déchets solides, en particulier :



Quelques solutions alternatives aux lingettes

Au quotidien, préférez...



Je ne les jette pas dans les toilettes

Les lingettes impactent...

le milieu naturel

les installations d'assainissement non collectif

les égouts et stations d'épuration

Les lingettes peuvent y être rejetées lors de forts épisodes pluvieux



en obstruant les canalisations et en provoquant des remontées d'eaux usées



en bouchant les pompes



en empêchant le bon fonctionnement des installations



en colmatant les grilles des installations



Les frais de réparations ou de remplacement de ces équipements, ainsi que les frais d'intervention, sont répercutés sur le prix de l'eau payé par les habitants.

FACTURE

